



Consignes Inscription Pédagogique 2026-2027

Diplôme supérieur de notariat (DSN)

Diplôme d'études supérieures de notariat (DESN)

1 - Consignes générales :

Vous n'avez pas à procéder à l'inscription pédagogique après l'inscription administrative. Elle sera réalisée par votre gestionnaire pédagogique.

L'inscription pédagogique conditionne votre inscription aux examens, il sera indispensable de la vérifier en consultant l'intranet. Pour éviter toute contestation, il vous est recommandé d'éditer et de conserver votre contrat pédagogique.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter votre scolarité.

2 - Date de la Rentrée et emploi du temps :

Les date et heure de rentrée vous seront communiquées par votre gestionnaire pédagogique.

Merci de consulter votre emploi du temps sur l'intranet.

Les plannings sont susceptibles d'être modifiés. Il vous appartient de les consulter régulièrement.